

**Amélioration des méthodes d'abattage sans cruauté
des phoques du Groenland au Canada**

Un rapport du
Groupe de travail de
vétérinaires indépendants
sur
la chasse aux phoques du Groenland au Canada

Août 2005

Préparé par :

Bruce Smith
BLSmith Groupwork

Contenu

Contenu

Résumé

Préambule

1. Introduction

2. Séance d'information

3. Discussion de groupe

3.1 Méthodologie

3.2 Compétition

3.3 Observation de la chasse

3.4 Gestion et application de la réglementation

3.5 Formation et professionnalisme

3.6 Réflexes physiques

3.7 Industrie

3.8 Recherche

3.9 Orientations futures

4. Résumé des recommandations

5. Conclusion

6. Références

Annexe A – Membres du Groupe de travail

Résumé

Le Groupe de travail de vétérinaires indépendants (GTVI) sur la chasse aux phoques du Groenland au Canada, formé en mai 2005, a pour objet de contribuer à la promotion du bien-être des animaux et de réduire le plus possible ou d'éliminer les souffrances des phoques chassés.

Au Canada, la chasse aux phoques du Groenland est une activité très compétitive. Elle est pratiquée par un grand nombre de chasseurs, sur une vaste superficie et sur une courte période de temps. En outre, elle n'est surveillée que par un petit nombre d'organismes de réglementation.

Une séance d'information regroupant des chasseurs, des représentants de l'industrie, des gestionnaires du gouvernement, des chercheurs et les membres du Groupe de travail a été tenue le 26 mai 2005. Le Groupe a reçu de l'information sur la biologie de la population de phoques dans le contexte de la chasse; sur le passé, le présent et le futur de l'industrie; sur les méthodes de chasse aux phoques; sur la gestion et sur l'application de la réglementation. À la réunion, les chasseurs ont demandé aux membres du Groupe de travail de les aider à améliorer les pratiques sans cruauté.

Les 27 et 28 mai 2005, les membres du GTVI se sont rencontrés à huis clos pour discuter de la chasse et formuler des recommandations sur le bien-être des animaux. Le Groupe a déterminé que, si le chasseur est formé et compétent, la méthode à trois étapes, soit l'assommage, la vérification et la saignée, provoque la perte de conscience rapide et irréversible, puis la mort. Cette méthode peut donc être considérée comme non cruelle.

Le présent rapport décrit un éventail de questions et de facteurs liés à la chasse et formule onze recommandations destinées aux chasseurs, aux représentants de l'industrie et aux organismes de réglementation.

Recommandations spécifiques

- Les trois étapes de la méthode d'abattage sans cruauté – assommage, vérification que le crâne est écrasé (pour s'assurer de la perte de conscience irréversible ou de la mort) et saignée – doivent se succéder aussi rapidement que possible.
- La confirmation de la perte de conscience irréversible ou de la mort se fait par palpation du crâne pour vérifier qu'il est écrasé, plutôt que par la constatation de l'absence du réflexe cornéen (clignement).
- Il ne faut pas utiliser d'arme à feu pour tuer un phoque qui est dans l'eau ou s'il est possible que la carcasse ne puisse pas être récupérée.

- La saignée visant à causer la mort ou à s'en assurer, qui suit l'assommage, est un élément important de la méthode d'abattage sans cruauté à trois étapes. Il faut modifier le *Règlement sur les mammifères marins* pour remplacer la disposition voulant que la mort se produise avant la saignée par une disposition exigeant la perte de conscience avant la saignée.

Recommandations générales

- En diminuant la nature compétitive de la chasse, on pourrait mieux protéger le bien-être des animaux, améliorer la conformité et l'application de la réglementation et assurer un milieu de chasse plus sûr.
- Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) doit prendre des mesures qui améliorent la supervision, la surveillance, l'application de la réglementation et la formation des agents.
- Les chasseurs doivent suivre une formation avant d'obtenir un permis de chasse, et une mise à jour périodique doit être obligatoire.
- Les chasseurs de phoques gagneraient à avoir des associations professionnelles solides qui soutiennent et encouragent les pratiques sans cruauté.
- Les activités de recherche et d'observation doivent être menées régulièrement et systématiquement.
- L'industrie doit continuer à promouvoir l'utilisation complète de chaque phoque tué.
- Il est important pour les observateurs de travailler en collaboration avec les chasseurs.

Le Groupe de travail a désigné plusieurs aspects devant faire l'objet de recherches. Parmi ces aspects figurent l'amélioration possible de l'hakapik, la durée de la saignée, le réflexe de la nage et l'évaluation de la précision du tireur. Les efforts de recherche et d'observation doivent être accrus dans la région du Front.

Les membres du GTVI ont l'intention de continuer à travailler ensemble à la promotion du bien-être des animaux par la réduction ou l'élimination des souffrances des phoques du Groenland au Canada. Le Groupe sera représenté au forum de gestion de l'automne 2005 et espère pouvoir observer la chasse de 2006.

Préambule

Les questions de bien-être des animaux, dans le contexte de la chasse aux phoques du Groenland au Canada atlantique, suscitent des discussions et des controverses depuis de nombreuses années (Malouf, 1986; Burdon *et al.*, 2001; Daoust *et al.*, 2002). La rencontre des membres du Groupe de travail de vétérinaires indépendants (GTVI) avait pour objet d'aborder ces questions de la manière la plus objective possible.

L'idée initiale de cette rencontre et les fonds fournis pour assurer la logistique et les déplacements du Groupe proviennent du Fonds mondial pour la nature – Pays-Bas (WWF-NL). Bien que le WWF soit une organisation visant la conservation et qu'elle ne s'intéresse habituellement pas aux questions de bien-être, le WWF-NL a reconnu que la chasse aux phoques du Groenland au Canada était une question préoccupante et importante pour nombre de ses membres.

En 2004, le Dr Pierre-Yves Daoust et la Dre Alice Crook ont évoqué la possibilité de former un groupe international de vétérinaires indépendants qui discuterait de la chasse aux phoques. Le groupe comprend neuf membres, soit quatre du Canada, deux des États-Unis et un de chacun des pays suivants : Pays-Bas, France et Grande-Bretagne.

Les membres du GTVI aimeraient remercier le WWF de ses encouragements et de son soutien pour la mise sur pied du Groupe ainsi que pour l'organisation de la première rencontre.

Le rapport est disponible en format électronique : <http://www.ivwg.org>.

1. Introduction

Le Groupe de travail de vétérinaires indépendants (GTVI) sur la chasse aux phoques du Groenland au Canada est composé de neuf vétérinaires d'Amérique du Nord et d'Europe. Les membres du Groupe possèdent ensemble un vaste éventail d'expériences et de connaissances liées à la chasse aux phoques du Groenland au Canada, à la santé et au bien-être des phoques et d'autres mammifères marins ainsi qu'au bien-être des animaux en général. [Voir à l'annexe A une notice biographique de chacun des membres.]

La première rencontre des membres du GTVI et une séance préliminaire d'information ont été tenues du 26 au 28 mai 2005 à Halifax (Nouvelle-Écosse). Bruce Smith, animateur de la séance, a rédigé le présent rapport avec l'aide et la collaboration des membres du Groupe. Les notes de la séance ont été prises par Anne Warburton.

Le rapport présente les commentaires, les observations et les recommandations entourant plusieurs aspects de la chasse aux phoques. Les décisions et recommandations du Groupe ont fait l'objet d'un consensus. Les membres, en tant que groupe, espèrent que leurs délibérations et travaux futurs contribueront à la réduction ou à l'élimination des souffrances des phoques du Groenland dans la chasse pratiquée au Canada.

Pour atteindre l'objectif de réduire ou d'éliminer les souffrances des phoques, le rapport décrit ce que les membres du Groupe de travail jugent comme les meilleures méthodes sans cruauté, quels que soient l'endroit et les autres facteurs. Les membres reconnaissent que la chasse aux phoques se pratique dans des conditions très difficiles et exigeantes. Par conséquent, le Groupe a reconnu et analysé certains des obstacles précis dus aux conditions météorologiques, à l'état de la mer et de la glace et à d'autres facteurs. Ses recommandations tiennent compte de ces obstacles. Rien dans les observations et recommandations visant à atténuer les impacts des conditions néfastes ne doit être interprété comme autorisant un manquement aux normes les plus élevées en matière de pratiques sans cruauté.

La chasse aux phoques du Groenland au Canada peut être pratiquée sans cruauté; il faut pour l'évaluer comparer cette activité aux pratiques acceptées d'euthanasie ainsi qu'aux méthodes d'abattage dans les abattoirs.

C'est principalement la charge émotionnelle suscitée par la chasse aux phoques et véhiculée par des images difficiles à interpréter pour des observateurs, même expérimentés, qui frappe l'opinion. Bien qu'un coup d'hakapik sur le crâne d'un phoque semble brutal, on le considère sans cruauté s'il est porté rapidement et si l'animal demeure inconscient jusqu'à sa mort.

Les campagnes et la rhétorique qui jouent sur les émotions au détriment de la compréhension et de la communication de données factuelles ne favorisent pas le recours à des méthodes sans cruauté ni ne réduisent les souffrances des phoques. Certains cherchent à obtenir la cessation de la chasse

aux phoques. Le Groupe de travail, lui, a pour objectif de réduire ou d'éliminer les souffrances des phoques par une réglementation et des pratiques améliorées et soutenues par la recherche. Il n'est pas dans l'intention du Groupe de se lancer dans une discussion sur le bien-fondé de la chasse aux phoques.

2. Séance d'information

Le 26 mai dernier, le GTVI a rencontré plusieurs représentants de divers volets de la chasse aux phoques du Groenland au Canada pour mieux comprendre les opinions des individus et des groupes. Des exposés ont été présentés sur la biologie de la population dans le contexte de la chasse aux phoques, sur le passé, le présent et le futur de l'industrie, sur les méthodes de chasse, sur la gestion et sur l'application de la réglementation.

L'exposé sur la biologie de la population de phoques dans le contexte de la chasse décrivait le cadre qui oriente l'établissement des quotas visant à assurer la santé et la viabilité de la population de phoques.

Quatre représentants de l'industrie de la chasse aux phoques ont présenté des exposés sur le passé, le présent et le futur de la chasse ainsi que sur les méthodes de chasse. Un exposé portait sur un programme de formation offert aux îles de la Madeleine, au Québec. Des renseignements ont été fournis sur l'importance socioéconomique de la chasse aux phoques pour les collectivités côtières. Les chasseurs ont demandé au Groupe de travail de les aider à améliorer leurs méthodes de travail pour qu'elles soient sans cruauté.

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et la province de Terre-Neuve-et-Labrador ont présenté des exposés et répondu à des questions portant sur la gestion et sur l'application de la réglementation. Il a été noté qu'un nouveau plan de gestion sera élaboré à l'automne 2005 et que des intervenants y participeront.

3. Discussion de groupe

Les membres du GTVI se sont rencontrés à huis clos les 27 et 28 mai derniers pour examiner l'information recueillie le 26 mai et pour discuter des problèmes et des aspects préoccupants. Ils ont visionné un film d'une trentaine de minutes, enregistré par des membres du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) pendant la chasse printanière de 2001 dans le golfe du Saint-Laurent. Avant la séance de discussion, plusieurs documents ont été examinés par les membres du Groupe. Les résultats des discussions sont rapportés dans les sections suivantes : méthodologie, compétition, observation de la chasse, gestion et application de la réglementation, formation et professionnalisme, réflexes physiques, industrie, recherche, orientations futures.

Le Groupe reconnaît qu'une partie des efforts visant l'amélioration du bien-être des animaux et la diminution de leurs souffrances consistent à formuler des recommandations qui sont réalistes dans le contexte de la chasse aux phoques pour que les chasseurs soient en mesure de les accepter et de les mettre en œuvre. Il faut atteindre un équilibre réaliste entre un idéal théorique et la dimension pratique et réalisable des méthodes et procédures.

3.1 Méthodologie

Pour que la chasse aux phoques soit sans cruauté, le Groupe de travail recommande que les chasseurs suivent une méthode élémentaire à trois étapes – assommage, vérification (palpation du crâne) et saignée – qui, lorsqu'elle est menée correctement par une personne bien formée, entraîne une perte de conscience rapide et irréversible, puis la mort. L'abattage d'un phoque peut être effectué d'une manière conforme aux exigences relatives à l'euthanasie décrites dans le *2000 Report of the AVMA Panel on Euthanasia* (AVMA, 2001) et à d'autres directives ou codes de pratique pour l'abattage sans cruauté de gros mammifères.

L'**assommage** est l'acte d'écraser le crâne pour détruire les deux hémisphères du cerveau. Le résultat de cet acte doit être la perte de conscience rapide et irréversible, ou la mort, de l'animal. La **vérification (palpation du crâne)** est le processus qui consiste à enfoncer manuellement le crâne pour s'assurer qu'il est complètement écrasé (et que les deux hémisphères sont bien détruits) et qu'il a produit la perte de conscience irréversible ou la mort recherchées. Le Groupe ne recommande pas le recours au réflexe cornéen (voir la page 17 pour plus de détails). La **saignée** – l'incision des deux artères axillaires (sous les aisselles), suivie d'une incision longitudinale du ventre et d'une exsanguination (voir les recommandations des recherches quant à la durée de la saignée) – confirme ou provoque la mort en mettant fin à la circulation du sang vers le tronc cérébral. Ces étapes, qui doivent se succéder rapidement, sont toutes essentielles pour assurer un abattage sans cruauté.

[Nota : Une coupe longitudinale du ventre avec incision des artères axillaires constitue aussi la première étape du processus d'écorchage.]

À la connaissance du Groupe, dans le golfe du Saint-Laurent, où sont tués le tiers des phoques, l'assommage se fait principalement au moyen d'un hakapik ou d'un gourdin. Bien que l'acte de frapper un phoque avec un hakapik ou un gourdin soit brutal et qu'il laisse probablement peu d'observateurs indifférents, il s'agit d'une méthode qui, lorsqu'elle est appliquée selon les directives par un chasseur qualifié, rend l'animal inconscient ou le tue de manière non cruelle.

Dans le cas de l'utilisation d'un hakapik ou d'un gourdin, les éléments suivants doivent être considérés :

1. On porte des coups sur le crâne au moyen de l'instrument, juste derrière les yeux, au niveau des hémisphères cérébraux. Le ou les coups doivent être portés avec suffisamment de force pour écraser le crâne. De nombreux chasseurs ont été entraînés à utiliser trois coups. Selon le GTVI, l'accent doit être mis non pas sur le nombre de coups, mais bien sur la destruction du crâne entier et des deux hémisphères du cerveau manière à rendre l'animal irréversiblement inconscient ou de le tuer.

2. Certains chasseurs disent être en mesure de sentir le crâne se fracasser lorsqu'ils utilisent un hakapik. Selon eux, il n'est par conséquent pas nécessaire de vérifier manuellement la destruction des deux hémisphères cérébraux. Comme la perte de conscience rapide et irréversible est une étape essentielle de la méthode d'abattage sans cruauté, le Groupe croit qu'il n'y a aucun substitut à la vérification manuelle par palpation du crâne. Il est à noter qu'un pourcentage variable des crânes vérifiés par des vétérinaires et des agents du MPO après des chasses n'avaient pas été adéquatement écrasés. Des vidéos du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) montrent également de nombreux exemples de coups portés au moyen d'un hakapik qui n'ont pas été suivis d'une vérification, qu'il s'agisse d'une palpation du crâne ou de l'observation du réflexe cornéen.

3. À moins d'inquiétudes quant à la sécurité du chasseur ou de risque de perdre le phoque, la saignée doit être effectuée immédiatement après la vérification et avant le harponnage et l'écorchage de l'animal. Le Groupe note que les directives de l'AVMA sur l'euthanasie (AVMA, 2001) reconnaissent la nécessité de tenir compte de la sécurité des travailleurs. L'utilisation d'une arme à feu à l'étape de l'assommage, courante dans la région de la côte Est de Terre-Neuve appelée le Front, peut aussi causer la perte de conscience rapide et irréversible, ou la mort. C'est sur le Front que sont abattus près des deux tiers des phoques. En raison de l'état de la glace et de la mer et des conditions météorologiques de la région, il est encore plus difficile pour les chasseurs de respecter les trois étapes de l'assommage, de la vérification par palpation du crâne et de la saignée.

Dans le cas de l'utilisation d'une arme à feu, les éléments suivants doivent être considérés :

1. L'assommage est réalisé en tirant une balle dans la tête du phoque. Un bon tireur muni d'une arme adéquate peut rendre inconscient un phoque grâce à un tir bien placé. Toutefois, le GTVI note qu'en raison de divers facteurs – surtout le mouvement des bateaux et des phoques – le tireur doit être un professionnel compétent et discipliné, capable de placer une balle avec précision dans des conditions difficiles. Il est important que le tireur soit en mesure de déterminer quand ne pas tirer, par exemple quand il ne peut pas s'assurer de la précision du tir et risque ainsi de laisser le phoque dans un état conscient, ou lorsqu'il est possible qu'il ne puisse pas récupérer le phoque. Une évaluation immédiate de l'efficacité doit être faite après un tir. Si le chasseur n'est pas certain que son premier tir a rendu le phoque inconscient et qu'une inspection manuelle est impossible à cause des conditions, il faut tirer une seconde fois pour obtenir le résultat voulu avant de ramener le phoque sur le bateau avec un harpon. Le Groupe reconnaît qu'un tir précis au moyen d'une arme appropriée peut gravement endommager la tête et le cerveau, rendant ainsi toute vérification superflue en apparence. Toutefois, il recommande que toutes les étapes de la vérification soient suivies pour s'assurer que le phoque est traité sans cruauté.

2. La vérification par palpation du crâne est un processus manuel qui exige du chasseur un contact physique avec l'animal. Le Groupe comprend qu'au Front, où les phoques sont tirés à des distances d'environ 40-50 mètres, les chasseurs ne peuvent pas immédiatement vérifier l'efficacité de l'assommage. Dans tous les cas, les chasseurs doivent visuellement déterminer le résultat de l'assommage, puis tenter de récupérer l'animal aussi vite que possible. Une fois cela fait, ils doivent procéder à la vérification et à la saignée sans délai.

3. Idéalement, la saignée d'un phoque est effectuée sur la glace immédiatement après la vérification. Quand, pour des raisons telles que la sécurité ou le risque de perdre l'animal, il y a un délai, le temps entre la vérification et la saignée doit être le plus court possible.

La succession rapide des trois étapes permet une chasse non cruelle. Toutefois, si une des étapes n'est pas correctement menée ou qu'il y a un délai trop long avant la deuxième ou la troisième étape, l'abattage du phoque pourrait ne pas être conforme au principe d'absence de cruauté.

En raison des difficultés de la récupération des phoques et du risque de perdre des animaux, les phoques ne doivent pas être tirés quand ils sont dans l'eau. Le Groupe recommande aussi de ne pas réduire les exigences sur la vitesse et l'énergie initiales des armes à feu du *Règlement sur les mammifères marins* (2003).

SAIGNÉE, HARPONNAGE ET ÉCORCHAGE

Le Groupe a noté que nombre des vidéos de l'IFAW montrent des chasseurs qui n'ont pas saigné les animaux après l'assommage, c'est-à-dire avant le harponnage et l'écorchage. La saignée (exsanguination) garantit que l'animal ne reprendra pas conscience au moment du harponnage et de l'écorchage. Les phoques vivants et conscients ne doivent jamais être harponnés, écorchés ou saignés; la palpation du crâne permet de confirmer la perte de conscience.

La saignée est un élément important de la méthode d'abattage sans cruauté des phoques. Certains membres du Groupe de travail pensent que la saignée devrait être exigée par le *Règlement sur les mammifères marins* (2003). Ainsi, ne pas effectuer la saignée avant le harponnage ou l'écorchage constituerait une infraction. Pour d'autres membres du Groupe, la sécurité des chasseurs et les conditions difficiles du milieu naturel où se pratique la chasse sont des éléments qui pourraient compliquer l'application d'une telle exigence, surtout en ce qui concerne le harponnage.

Le Groupe reconnaît qu'il peut être difficile pour les chasseurs d'accepter d'attendre un peu, après avoir coupé les artères axillaires, avant de harponner le phoque pour l'amener dans le bateau ou de l'écorcher. [Il faut noter que les premières incisions requises pour la saignée sont les mêmes que celles qui sont faites pour l'écorchage.]

Tous les membres du Groupe de travail croient que les chasseurs doivent déployer tous les efforts possibles pour s'assurer que les phoques sont saignés avant d'être harponnés ou écorchés.

Selon le Groupe de travail, il est important d'en savoir plus sur la durée de la saignée. Il propose que des études soient menées sur ce sujet pour que l'on puisse formuler des recommandations sur le temps requis pour assurer une exsanguination complète.

3.2 Compétition

La chasse aux phoques du Groenland au Canada réunit un grand nombre de bateaux, qui entrent en compétition les uns avec les autres et cherchent à maximiser leurs prises. De plus, le quota est ouvert, la zone de chasse est vaste et la période de chasse est courte.

La nature compétitive de la chasse (qui, ces dernières années, peut ne durer que deux jours seulement) crée un environnement où la vitesse prime et où les chasseurs sont tentés de prendre des raccourcis.

Le Groupe remarque que ces conditions rendent difficiles les activités de surveillance et d'application de la réglementation du MPO.

Il est de l'avis du Groupe que cette combinaison de facteurs ne laisse pas assez de temps pour une chasse optimale. Le Groupe croit que la prolongation de la période de chasse et la diminution de la compétition auraient des avantages, notamment :

- une meilleure application des méthodes de chasse sans cruauté (moins de souffrances);
- une amélioration de la supervision, de la surveillance et de l'application de la réglementation par le MPO;
- un milieu de travail plus sûr pour les chasseurs.

Le Groupe de travail recommande que le MPO mette en œuvre des mesures visant à réduire le degré de compétition et le rythme effréné de la chasse.

3.3 Observation de la chasse

Les réalités physiques de la chasse aux phoques du Groenland au Canada posent de nombreux obstacles à l'observation, à la supervision, à la surveillance et à l'application de la réglementation. Pour pouvoir attester le caractère non cruel de la chasse, il est impératif d'améliorer les niveaux de supervision et de surveillance.

Une caméra vidéo montée sur un hélicoptère peut être une méthode d'observation utile. Il faut toutefois noter ses limites en ce qui a trait aux aspects suivants : distinction des réflexes des phoques conscients de ceux des phoques inconscients, identification des chasseurs et des bateaux, utilisation d'instruments tels que les hakapiks, les gourdins et les harpons. Il reste que les images vidéos peuvent montrer si les étapes comme la palpation du crâne et la saignée ont été réalisées ou non. Les vidéos peuvent aussi réduire la possibilité que les chasseurs se comportent différemment quand ils se savent observés.

Aujourd'hui, c'est dans la région du Front que sont abattus les deux tiers des phoques tués pendant la chasse annuelle aux phoques du Groenland au Canada. À cause de son isolement et de ses conditions environnementales difficiles, le Front est généralement considéré comme un lieu mal observé et mal surveillé. Le Groupe recommande que soient accrus les efforts d'observation et de surveillance de la chasse dans cette région.

Pendant la séance d'information, on a proposé de mettre en place des équipes mixtes d'observateurs. Ces dernières seraient composées d'employés du MPO, de chasseurs de phoques et de vétérinaires – tant des vétérinaires indépendants que des vétérinaires associés à des organisations de protection des animaux. Une observation concertée pourrait améliorer les connaissances en général en plus de permettre aux participants, aux observateurs et aux organismes de réglementation de mieux se comprendre.

3.4 Gestion et application de la réglementation

On note un malaise généralisé quant à l'utilisation du mot « pêche » pour faire référence à la chasse aux phoques. Le GTVI tient à souligner clairement qu'il s'agit ici de la chasse de gros mammifères piscivores.

La réglementation doit être claire et applicable. Pour assurer la conformité et l'application, il faut former les chasseurs et les surveillants (agents du MPO) et prévoir des amendes pertinentes en cas d'infraction.

Le *Règlement sur les mammifères marins* (2003) doit être clarifié et mieux décrire la palpation du crâne. Par exemple, on devrait y lire : « Quiconque frappe un phoque à l'aide d'un gourdin ou d'un hakapik doit le frapper sur le front pour écraser le crâne et vérifier manuellement que tel est le cas et que les deux hémisphères cérébraux sont détruits ».

Le Groupe recommande de retirer ou d'alléger la disposition sur l'absence du réflexe cornéen au profit d'une exigence stricte sur la palpation du crâne. L'absence du réflexe cornéen et son importance semblent mal comprises et incorrectement appliquées par certains chasseurs.

Le vidéo de 2001 de l'IFAW montre que ni la palpation du crâne ni la vérification de l'absence du réflexe cornéen ne sont effectuées de façon constante. Il est à noter que la version précédente du *Règlement sur les mammifères marins*, qui date de 1993, ne faisait pas référence à la palpation du crâne comme alternative à la vérification de l'absence du réflexe cornéen. Cette référence a été ajoutée par modification en 2003.

Le MPO devrait abroger la disposition réglementaire voulant que la mort se produise avant la saignée puisque la saignée sert à tuer ou à confirmer la mort à la suite de l'assommage. Pour le Groupe, la mort est achevée quand le tronc cérébral cesse de fonctionner, ce qui ne peut pas toujours être réalisé seulement par un coup d'hakapik ou un tir de carabine.

La nature compétitive de la chasse et le grand nombre de permis et de bateaux peuvent occasionner un rythme effréné et, par conséquent, réduire tant la probabilité d'abattre chaque phoque sans cruauté que la sécurité des chasseurs. Le GTVI recommande que le MPO examine des options de gestion pour que les chasseurs ne soient plus incités à prendre des raccourcis empêchant le respect du principe d'abattage sans cruauté.

Le MPO ne semble pas disposer des pouvoirs nécessaires à la surveillance et à l'application de la réglementation sur la chasse, surtout dans la région du Front. Selon les informations dont dispose le Groupe, les navires de la Garde côtière sont souvent appelés à accomplir d'autres tâches qui les éloignent de la surveillance de la chasse et de l'application de la réglementation.

Les agents du MPO sont souvent des résidents de petites collectivités socialement et économiquement liées à la chasse aux phoques. Le Groupe de travail croit que le MPO devrait faire venir des agents de l'extérieur de ces collectivités, qui n'auraient donc pas à exercer une surveillance ou à porter des accusations à l'égard d'amis et de voisins.

Le Groupe remarque aussi qu'il y a possibilité de conflit d'intérêt étant donné que le MPO est à la fois le promoteur et l'organisme de réglementation de la chasse aux phoques.

Le Groupe de travail a eu des discussions sur le processus d'établissement des quotas de chasse aux phoques et sur les données présentées à la séance d'information. N'étant pas des biologistes des populations sauvages, les membres du Groupe ne se sentent pas qualifiés pour formuler des recommandations dans ce domaine. Toutefois, ils veulent encourager le MPO à établir des quotas qui n'affecteront pas la population de phoques relevant de sa compétence.

Certains membres du Groupe se sont demandé s'il était possible de délivrer des permis aux capitaines de bateaux, de sorte que chaque bateau ait à bord une seule personne chargée de surveiller les pratiques de tous. D'autres membres croient que cela pourrait désinciter les chasseurs à agir de manière responsable s'ils risquent peu d'avoir à assumer les conséquences de leurs actions inappropriées envers les phoques.

3.5 Formation et professionnalisme

Une formation adéquate peut favoriser des pratiques sans cruauté et améliorer l'image de la chasse aux phoques dans le grand public. Il s'agit d'une excellente occasion pour le gouvernement d'investir efforts et argent. Le GTVI a noté qu'à l'heure actuelle on ne délivre des permis qu'aux chasseurs ayant suivi un programme d'apprentissage.

Le Groupe de travail croit qu'une formation officielle devrait désormais être un critère d'obtention de permis de chasse aux phoques. L'Association canadienne des chasseurs de phoques, l'Association de chasseurs des Îles ou d'autres associations professionnelles régionales devraient préconiser et assurer la formation. Cette dernière doit être fondée sur les meilleures pratiques.

Le premier jour de la séance, le Groupe a eu l'occasion d'assister à un cours que l'on donne aux îles de la Madeleine. Le vidéo et le manuel offerts dans le cadre du cours (en français et en anglais) sont en général bien faits. Le Groupe applaudit à l'initiative de fournir une formation de qualité aux chasseurs des îles de la Madeleine. Les membres ont cependant noté que la démonstration, dans le vidéo, de la vérification de l'absence du réflexe cornéen n'expliquait pas bien aux chasseurs pourquoi et comment cette opération était menée.

On peut se procurer le matériel de formation auprès de la Table filière loup-marin inc., à Cap-aux-Meules, au Québec.

Il serait également pertinent d'offrir périodiquement des mises à jour ou des cours de perfectionnement aux chasseurs expérimentés pour les tenir au courant des nouvelles informations et pratiques et des modifications à la réglementation, ainsi que pour valider de nouveau leurs connaissances et méthodes.

Il serait utile que le MPO approuve et commandite une formation des chasseurs sur les méthodes de chasse sans cruauté. La formation pourrait présenter des vidéos montrant les meilleures pratiques et des exemples de situations qui ne doivent pas se produire.

3.6 Réflexes physiques

Chez les phoques du Groenland, plusieurs réflexes physiques peuvent se produire dans diverses conditions. Le fait de comprendre ces réflexes peut aider à la fois les chasseurs et les observateurs à interpréter la progression de l'assommage, de la vérification et de la saignée.

Le réflexe de la nage

Ce réflexe consiste en des mouvements involontaires se produisant après un traumatisme cérébral aigu. Ces mouvements ressemblent à ceux observés chez les animaux d'élevage à l'abattoir. Chez les phoques, on observe souvent des mouvements latéraux brusques de la portion caudale du corps.

Il est difficile d'observer les mouvements des phoques et d'être certain qu'ils sont volontaires (avant la mort) ou involontaires (après la mort). Dans un vidéo, TOUT mouvement peut donner à l'observateur l'impression qu'il est volontaire et, par conséquent, que l'animal est conscient. C'est souvent une question d'interprétation. En suivant rigoureusement la méthode recommandée, on rendra la chasse moins cruelle. Par ailleurs, l'industrie en sortira gagnante, car on réduira la possibilité que l'animal soit encore conscient, ou perçu comme tel dans le grand public.

Réflexe cornéen

Actuellement, l'accent est surtout mis sur le réflexe cornéen (« clignement »). La vérification de l'absence de ce réflexe est une exigence du *Règlement sur les mammifères marins* (2003), et elle est citée dans des articles et des notes d'observation. On la mentionne parfois avec la palpation du crâne.

Le GTVI ne croit pas que le réflexe cornéen ou, plus précisément, son absence, soit bien compris par les gens concernés par la chasse aux phoques. Bien interprétée, l'absence du réflexe cornéen est une méthode acceptée pour déterminer l'inconscience profonde. Toutefois, le processus de vérification du réflexe cornéen n'est pas simple, et peut même être très difficile à suivre pour un chasseur sur la glace.

La nature de certaines blessures à la tête peut faire en sorte que le phoque ait les yeux fixes même s'il est toujours conscient et perçoit la douleur.

Le GTVI considère la palpation du crâne, qui permet de s'assurer de la destruction des deux hémisphères cérébraux, comme une méthode plus fiable pour garantir la perte de conscience irréversible ou la mort. Il recommande que le MPO révise le *Règlement sur les mammifères marins* (2003) soit pour retirer entièrement la référence au réflexe cornéen, soit pour la décrire comme méthode secondaire. La palpation du crâne doit être la méthode exigée.

Paralysie causée par la peur

Cette immobilité totale, où le corps est contracté et la tête rentrée, est la réaction typique des phoques du Groenland devant un danger. Les chasseurs et les observateurs doivent être en mesure de reconnaître cette réaction, qui est un signe de conscience et signifie que l'assommage n'a pas bien été effectué.

3.7 Industrie

Les exposés présentés à la première séance d'information ont aidé le Groupe de travail à mieux comprendre l'industrie de la chasse aux phoques. Selon le Groupe, l'industrie bénéficierait de la mise sur pied ou du renforcement d'associations professionnelles telles que l'Association canadienne des chasseurs de phoques ou l'Association de chasseurs des Îles. Le Groupe souligne ce fait, car il y a un besoin évident de formation et de professionnalisation dans l'industrie. Il faut aussi mettre au point un mécanisme de communication pour faire connaître les meilleures pratiques à toutes les personnes concernées.

La professionnalisation et la formation peuvent améliorer les connaissances et les pratiques d'abattage sans cruauté. Elles peuvent également redorer l'image de l'industrie auprès de la population, bien qu'il soit évident qu'il s'agit là d'un objectif ambitieux et difficile.

Le GTVI appuie l'utilisation complète de tous les phoques tués. Le Groupe sait que les phoques sont abattus pour la peau et que la chair, certaines parties du corps et l'huile sont seulement des sous-produits. Les phoques ne doivent pas être chassés uniquement pour leurs parties très prisées, et le reste de leur carcasse ne doit pas être simplement éliminé.

L'expansion des marchés pour la chair de phoque doit être encouragée; toutefois, il faut noter que le développement de marchés de consommation de chair de phoque nécessitera des techniques améliorées de manipulation et d'entreposage des carcasses. La vente de ces parties sur des marchés spécifiques est un volet de l'utilisation complète.

La formation est un thème récurrent que le Groupe de travail juge primordial dans la réduction maximale ou l'élimination des souffrances causées par la chasse aux phoques. Le MPO doit considérer la formation comme un critère d'obtention d'un permis et encourager son élaboration et sa mise en œuvre.

On ne saurait trop mettre l'accent sur les difficultés liées à la perception et à la compréhension de la chasse aux phoques dans le grand public. Les chasseurs doivent réaliser qu'ils sont très surveillés et démontrer qu'ils emploient les meilleures pratiques. Ils doivent s'assurer que leurs méthodes sont les moins cruelles possible. Avec les milliers de permis délivrés chaque année, cette tâche sera difficile mais pas impossible.

Le GTVI encourage l'industrie à prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre la chasse professionnelle et non cruelle.

3.8 Recherche

Les discussions du GTVI ont fait ressortir les secteurs où la recherche doit être menée.

1. Amélioration possible de l'hakapik

Il est probable que le modèle actuel de l'hakapik est optimal pour l'assommage. Néanmoins, vu l'exigence bien établie de détruire les deux hémisphères cérébraux le plus rapidement possible pour provoquer une perte de conscience irréversible ou la mort, il peut être pertinent de modifier le modèle pour en améliorer l'utilité.

2. Durée de la saignée

Le Groupe de travail juge utile d'avoir de l'information sur le temps d'attente nécessaire après l'incision des artères axillaires (durée de la saignée) pour causer la mort du phoque en vue de formuler des recommandations aux chasseurs. Il faut consulter des physiologistes des mammifères marins pour repérer l'information actuellement disponible.

3. Réflexe de la nage

Les membres du Groupe croient qu'il peut y avoir confusion sur l'interprétation des mouvements des phoques après l'assommage, la vérification et la saignée. Il pourrait être très utile d'effectuer des études pour permettre de distinguer un mouvement volontaire et conscient d'un mouvement involontaire et inconscient ou, du moins, pour mieux expliquer les mécanismes physiologiques associés au réflexe de la nage. On peut aussi établir des parallèles avec l'industrie des viandes.

4. Précision du tir

L'arme à feu semble être l'outil utilisé pour assommer plus de la moitié de tous les phoques abattus. La précision du tir dans des conditions difficiles doit être évaluée en se basant sur le nombre de phoques « abattus et perdus » et sur le nombre de phoques seulement blessés.

5. La région du Front

Les deux tiers des phoques chassés étant abattus au Front, il est important de mieux comprendre la chasse à cet endroit et d'y mener des études.

3.9 Orientations futures

Maintien du Groupe

Le GTVI a l'intention de poursuivre ses travaux de promotion du bien-être des animaux par la réduction ou l'élimination des souffrances dans le contexte de la chasse aux phoques du Groenland au Canada. Le Groupe de travail prévoit donner suite à la rencontre de mai 2005 en publiant et diffusant le présent rapport aux parties intéressées. Il souhaite donner son avis à l'occasion du forum sur la chasse aux phoques organisé par le MPO qui aura lieu à Saint-Jean de Terre-Neuve cet automne. Les membres du Groupe ont aussi l'intention de participer en tant qu'observateurs à la chasse aux phoques de 2006 et, si cela est possible, de profiter de cette occasion pour mener une étude sur les méthodes de chasse.

Le Groupe a défini son mandat, son fonctionnement et sa structure, qu'il continuera à améliorer.

Collaboration et possibilités de liaisons

Le Groupe de travail croit pouvoir obtenir les meilleurs résultats grâce à la collaboration avec d'autres personnes concernées par la chasse aux phoques. À cette fin, il examinera et recherchera des possibilités de partenariats et de liaisons avec des chasseurs, des collectivités, des vétérinaires d'organisations de protection des animaux, d'autres représentants de l'industrie, le MPO et d'autres ministères, et des organisations non gouvernementales concernées.

Des chasseurs ont demandé au Groupe de les aider à rendre leurs méthodes de chasse les moins cruelles que possible. D'après le Groupe, pour atteindre cet objectif, il est essentiel de bâtir et d'entretenir des relations respectueuses et productives avec les chasseurs et l'industrie.

4. Résumé des recommandations

Voici un résumé des recommandations contenues dans le présent rapport.

Recommandations spécifiques

1. Une méthode à trois étapes, soit l'assommage, la vérification par palpation du crâne et la saignée, doit être respectée. Les étapes doivent se succéder le plus rapidement possible.
2. La vérification doit comprendre la palpation du crâne pour s'assurer que les deux hémisphères cérébraux sont détruits plutôt que la vérification de l'absence du réflexe cornéen (clignement). Le Groupe ne croit pas que la vérification de l'absence du réflexe cornéen puisse être effectuée avec suffisamment de rigueur et de compétence pour constituer un moyen efficace de déterminer le succès de l'assommage. Dans le *Règlement sur les mammifères marins (2003)*, il faut soit abroger la disposition sur la vérification du réflexe cornéen, soit la désigner comme méthode de vérification secondaire.

3. La saignée visant à confirmer ou à provoquer la mort, qui suit l'assommage, doit être acceptée et considérée comme l'une des trois étapes de l'abattage sans cruauté. Il faut modifier le *Règlement sur les mammifères marins* (2003) pour abroger la disposition voulant que la mort du phoque se produise avant la saignée et la remplacer par une disposition exigeant que l'animal soit inconscient avant la saignée.

4. Les phoques ne doivent pas être tirés quand ils sont dans l'eau à cause du risque élevé de cas où l'animal abattu est perdu, de l'incapacité de confirmer la perte de conscience irréversible, ce qui peut faire souffrir les phoques, et du potentiel de perdre des animaux blessés.

Recommandations générales

5. La compétition et le rythme de la chasse doivent être réduits. On pourrait ainsi améliorer les pratiques sans cruauté, la sécurité des travailleurs, la surveillance et l'application de la réglementation. La compétitivité peut être atténuée par l'établissement de quotas ou d'autres mécanismes de gestion ou, encore, par un code de pratiques de l'industrie.

6. Le MPO doit prendre des mesures pour améliorer la supervision, la surveillance, la conformité et l'application de la réglementation. Le Groupe recommande l'abrogation ou l'allègement de la disposition sur le réflexe cornéen au profit d'une exigence stricte sur la palpation du crâne.

7. De la formation doit être offerte et exigée par les associations professionnelles ou le MPO. Il faut présenter des vidéos qui illustrent les meilleures pratiques, les mauvaises pratiques et les infractions à la réglementation.

8. Les associations telles que l'Association canadienne des chasseurs de phoques et l'Association de chasseurs des Îles doivent être formées et appuyées par l'industrie. L'accent doit être mis sur le professionnalisme.

9. Des activités de recherche et d'observation doivent être menées régulièrement. Il faut mieux comprendre le réflexe de la nage pour améliorer la capacité des observateurs à interpréter le mouvement des phoques après l'assommage. Un vétérinaire-neurologue accrédité et expert des mammifères marins doit participer aux travaux.

10. Des mesures doivent encore être prises pour promouvoir l'utilisation complète de chacun des phoques abattus.

11. Il est important pour les observateurs et les chercheurs de travailler en étroite collaboration avec les chasseurs en manifestant de l'intérêt pour leur sécurité et pour l'importance socioéconomique de la chasse dans les collectivités côtières.

5. Conclusion

De l'avis du GTVI, la chasse aux phoques du Groenland au Canada peut se faire selon des méthodes sans cruauté si les professionnels sont compétents et suivent les directives indiquées. Il y a une forte corrélation entre le résultat des délibérations du Groupe et la plupart des observations et recherches antérieures sur la chasse. La méthodologie proposée par le Groupe est conforme aux recommandations contenues dans le rapport sur l'euthanasie de la commission de l'AVMA (AVMA, 2001) et aux pratiques acceptées dans les abattoirs.

Le Groupe pense que les occasions d'améliorer les pratiques sans cruauté et de diminuer les souffrances des phoques peuvent être accrues grâce à l'établissement de liens avec l'industrie et à la collaboration avec les chasseurs. L'importance socioéconomique de la chasse pour les collectivités côtières et isolées doit être reconnue et évaluée.

Selon le Groupe, la sécurité des travailleurs doit être considérée comme un facteur important dans la méthode de chasse aux phoques. Cette observation est également conforme aux directives sur l'euthanasie de la commission de l'AVMA (AVMA, 2001).

Tant le bien-être des phoques que la sécurité des chasseurs seraient améliorés si l'on changeait le mode d'établissement des quotas de telle sorte que la chasse ne soit pas limitée à une courte période, pendant laquelle la compétition est forte et les capitaines essaient de maximiser les prises des bateaux avant que les quotas ne soient atteints.

Le Groupe note que la chasse aux phoques du Groenland au Canada est professionnelle et très réglementée par rapport à celle qui se pratique au Groenland et dans l'Atlantique Nord. La chasse au Canada peut servir de modèle à suivre pour améliorer les pratiques sans cruauté et réduire les souffrances des phoques ailleurs dans le monde.

Les vétérinaires ne peuvent que fournir des conseils. Il revient aux chasseurs et à l'industrie d'élaborer et de mettre rigoureusement en œuvre des pratiques qui réduisent le plus possible les souffrances des animaux. Et il revient au MPO de s'assurer que le *Règlement sur les mammifères marins* (2003) contient les exigences adéquates, qu'une surveillance efficace a lieu et que la réglementation est appliquée.

6. Références

American Veterinary Medical Association (AVMA). 2001. 2000 Report of the AVMA Panel on Euthanasia, *Journal of the American Veterinary Medical Association* 218:670-696.

Burdon, R., J. Gripper, J.A. Longair, I. Robinson et D. Ruehlmann. 2001. Observation of the Canadian Commercial Seal Hunt. Prince Edward Island, Canada. Rapport d'une commission internationale de vétérinaires, mars, 36 pp.

Daoust, P.-Y., A. Crook, T.K. Bollinger, K.G. Campbell et J. Wong. 2002. Animal welfare and the harp seal hunt in Atlantic Canada. *Canadian Veterinary Journal* 43:687-694.

Malouf A. 1986. Les phoques et la chasse au phoque au Canada. Rapport de la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, vol. 3, 633 pp.

Règlement sur les mammifères marins. 2003. *La Gazette du Canada, Partie II*, vol. 137, no 8, DORS 2003-103.

Annexe A – Membres du Groupe de travail

Nota : Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des membres du Groupe de travail et non celles des organisations pour lesquelles les membres travaillent ou auxquelles ils sont associés.

- **Charles Caraguel**, D.M.V., École nationale vétérinaire de Toulouse, France. Actuellement étudiant à la maîtrise ès sciences (parasitologie moléculaire des animaux aquatiques) au Département de pathologie et de microbiologie du Collège vétérinaire de l'Atlantique (CVA) de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UPEI). Observateur de la chasse aux phoques dans le golfe du Saint-Laurent au printemps 2005.
- **Alice Crook**, D.M.V., membre du Comité sur le bien-être des animaux de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACVM). Coauteure de l'article « Animal welfare and the harp seal hunt in Atlantic Canada » (Revue vétérinaire canadienne, 2002). Coordinatrice, Centre de bien-être animal Sir James Dunn, CVA, UPEI.
- **Pierre-Yves Daoust**, D.M.V., Ph.D., diplômé de l'American College of Veterinary Pathologists. Professeur de pathologie anatomique et de pathologie des espèces sauvages, CVA, UPEI. A participé à la chasse aux phoques du Groenland au Canada en tant qu'observateur et à d'autres titres depuis 1999. Auteur principal de l'article « Animal welfare and the harp seal hunt in Atlantic Canada » (Revue vétérinaire canadienne, 2002).
- **J. Lawrence Dunn**, D.M.V., directeur de la santé animale du département de la recherche et des services vétérinaires, Mystic Aquarium & Institute for Exploration, Mystic, Connecticut, États-Unis. Auteur de douzaines de publications sur la santé des mammifères marins. Ancien président de l'International Association for Aquatic Animal Medicine.
- **Stéphane Lair**, D.M.V., D.E.S., D.V.Sc., diplômé de l'American College of Zoological Medicine, professeur adjoint en médecine zoologique, Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal (n'a pas assisté à la rencontre).
- **Alan Longair**, D.M.V., praticien spécialiste des animaux de compagnie, Colombie-Britannique. Ancien président du Comité sur le bien-être des animaux de l'ACMV et membre de la commission internationale vétérinaire mandatée par le Fonds international pour la protection des animaux pour observer la chasse aux phoques en 2001.
- **Joost Philippa**, D.M.V., Pays-Bas. A participé à de grandes séances d'autopsie de phoques lors de l'épidémie de distemper chez le phoque en 2002. Possède l'expérience clinique pour mener des projets de rétablissement de mammifères marins, de primates et de carnivores non domestiques.

- **Andrew Routh**, MRCVS, agent vétérinaire principal, Société zoologique de Londres, Royaume-Uni. Qualifié à titre de chirurgien-vétérinaire en 1981. Après avoir travaillé à titre de vétérinaire généraliste (avec, parfois, traitement des animaux sauvages et supervision en abattoir), il est devenu gestionnaire d'un hôpital pour animaux sauvages en 1994. Plus d'une décennie d'expérience avec des espèces sauvages et des espèces en captivité dans des zoos. Grande expérience avec les phoques (médecine, rétablissement, remise en liberté) au Royaume-Uni et aux États-Unis.

- **Allison Tuttle**, D.M.V., travaille en médecine des animaux aquatiques, particulièrement les mammifères marins, au Mystic Aquarium, à Mystic, au Connecticut, depuis l'obtention de son diplôme de l'école vétérinaire en 2002. Elle travaille actuellement au Département de médecine zoologique (spécialisation en faune aquatique) à l'Université d'État de la Caroline du Nord.